

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-04-07-006
Séance du 7 avril 2021

Date de convocation : 1^{er} avril 2021
Date d'affichage de la convocation : 1^{er} avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept avril à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire au sein de la salle polyvalente, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

Le caractère public de la réunion a été assuré par retransmission en direct d'une vidéo via Facebook live CMMontluel20210407.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Gilbert BARRIQUAND, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Laurence RAVEROT, François CREVOLA, Virginie BECQUET, René BERTRAND, Jean-Paul DA SILVA, Corinne DEBARREIX-PAGE, Josette SAVARINO, Maryse PACCARD, Inès DUBOIS, Carine MOUSTAUD, Bertrand GUILLET, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Albane COLIN

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Christiane GUERRERO (procurator à Romain DAUBIÉ), Karine GARNIER (procurator à Gilbert BARRIQUAND), Patrick RENARD (procurator à René BERTRAND), Irène TOST (procurator à Romain DAUBIÉ), Jean-Luc CHARVET (procurator à Christian GUILLEMOT)

ABSENT EXCUSÉ : Manon RIGOLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne FABIANO

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Pouvoirs : 5

Objet : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Conseil départemental de l'Ain – Archives historiques - Programme 2021

Rapporteur : Romain DAUBIÉ

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Montluel s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de restauration de ses archives historiques. Un projet de restauration est prévu en 2021 en vue de la stabilisation de soixante-quinze liasses.

Afin de mettre en œuvre cette restauration, la commune a souhaité déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat (DRAC) et du Conseil Départemental de l'Ain.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

Sources	Libellés	Montants en € H.T.	Taux
Fonds propres	Autofinancement	1 000,00	20 %
Conseil départemental Ain		2 250,00	45 %
Etat – DRAC		1 750,00	35 %
Total H.T.		5 000,00	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** l'opération de restauration des archives historiques au titre de l'année 2021 ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Le Maire
Romain DAUBIÉ